



Catalogue de formations Automne-Hiver 2018-2019



Accueil Paysan Centre-Val de Loire
Village de l'Arrou
87A route de Château-Renault
41000 Blois

Contact :
02.54.20.78.29
centre@accueil-paysan.com
www.accueil-paysan-centre-valdeloire.com

Pourquoi se former avec Accueil Paysan ?

ACCUEIL PAYSAN est un groupement d'acteurs ruraux, qui prenant appui sur leur activité agricole ou leur lien à la terre, mettent en place un accueil touristique et social en relation avec tous les acteurs du développement local.

Sa vocation est l'accueil en monde rural sous tous ses modes par des hommes et des femmes qui vivent en monde rural et qui veulent faire découvrir leurs activités et le milieu dans lequel ils vivent.

La création

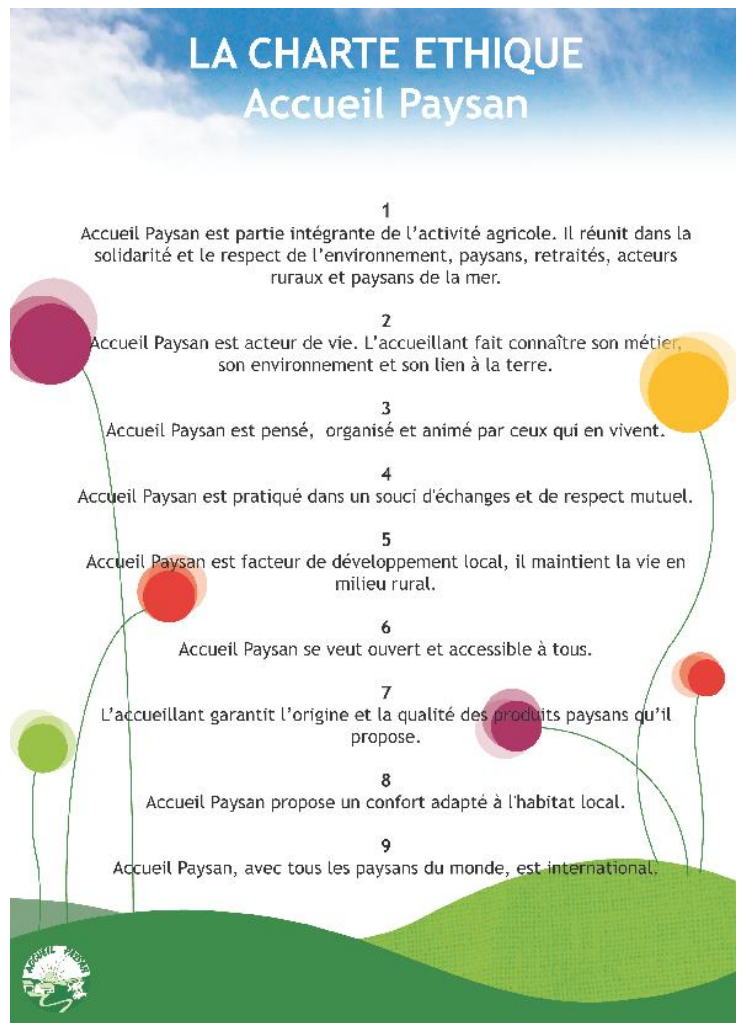
ACCUEIL PAYSAN, fondé en 1987, s'est développé en proposant une alternative au modèle de développement intensif de l'agriculture et autour de réflexions portant sur la désertification du monde rural et des problèmes liés à l'environnement.

Les principes éthiques du mouvement donnent lieu à **une charte de qualité ACCUEIL PAYSAN**

Aujourd'hui, c'est un réseau présent sur l'ensemble du territoire français, dans deux départements d'outre-mer et dans 23 pays dans le monde (Europe occidentale et de l'Est, Afrique et Amérique du Sud).

Une offre touristique originale et complémentaire

- Faire découvrir aux accueillis le métier, notre mode de vie et notre environnement, tant naturel que culturel, au travers d'un accueil caractérisé par la convivialité et l'échange réciproque.
- Créer un lieu de rencontre, de cultures partagées. Dans ce type d'accueil défendu par Accueil Paysan, l'accueillant n'est pas seulement celui qui reçoit, il est aussi celui qui engage une relation pédagogique avec l'accueilli.



Comment financer ma formation ?

Vous avez un statut agricole

VIVEA prend en charge les frais pédagogiques pour les personnes à jour de leur cotisation MSA.

Vous êtes non salarié.e

- Demandez une prise en charge à votre OPCA :
- › AGEFICE: Dirigeants non salariés des secteurs du commerce, de l'industrie et des services
 - › FAFCEA : Chefs d'entreprise artisanale
 - › FAF MS : Secteur des métiers et services
 - › FAF : Pêche professionnels de la mer
 - › FILPL : Professionnels libéraux

Vous êtes salarié.e

Demandez à votre employeur le contact de votre OPCA. La prise en charge de la formation doit être validée par votre employeur.

Vous êtes en recherche d'emploi

Contactez votre conseiller référent à Pôle Emploi.

Nous vous conseillons d'anticiper ces démarches, car les délais sont parfois longs (plusieurs semaines). Le prix ne doit pas être un frein : en cas de difficulté, contactez-nous, nous établirons un tarif en fonction du coût de la formation et de vos ressources.

Le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise

Dès lors qu'elle est imposée selon un régime réel, toute entreprise peut en bénéficier, quelles que soient son activité et sa forme juridique. En sont cependant exclues les entreprises individuelles placées sous le régime fiscal de la micro-entreprise (ou les auto-entrepreneurs).

Le crédit d'impôt s'applique aux dépenses de formation d'un dirigeant de l'entreprise : entrepreneur individuel, gérant de société, président, directeur général...

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise (dans la limite de 40 heures) par le taux horaire du Smic (en vigueur au 31/12 de l'année d'édition de l'attestation).

Pour justifier votre crédit d'impôt, ne perdez pas vos attestations de présence.

<http://vosdroits.service-public.fr/>



Les Formations

A destination des personnes en activité ou en projet

Le 13 et 14 novembre 2018

Je m'installe : les clés de la réussite

Deux journées pour comprendre ce qui se cache derrière les termes « statuts juridiques, fiscaux, sociaux, administratif et économique », de façon à faire ses choix de manière éclairée.
Avec Josiane Ptacèk Betton, consultante



Le 26 janvier 2019

Découvrir Accueil Paysan et sa démarche de labellisation

Une formation pour mieux connaître le réseau Accueil Paysan, ses spécificités et la démarche de labellisation.
Animatrice Accueil Paysan.



Le 01 février 2019

Permis d'exploitation

Formation délivrant « le permis d'exploitation loueur de chambres d'hôtes » pour toute personne délivrant des boissons alcooliques dans le cadre de l'accueil.
Umih Formation – organisme certifié.





Le 22 et 23 février 2019

Créer et développer une activité d'accueil social

Deux journées pour acquérir des compétences techniques et relationnelles afin d'accueillir au mieux les publics en difficulté. *Formatrice, Sophrologue équitérapeute spécialisées en médiation animale et en communication efficace et bienveillante.*

Formations à venir :

- *Auto-construction de sa phyto-épuration*
- *Formation Sécurité et Incendie : Accueil du public - Normes ERP*
- *Soins aux animaux médecine Ayurvédique*
- *Traction animale*
- *Atelier permaculture*

Vous avez un projet, vous souhaitez une formation particulière, faites nous part de vos souhaits que nous étudions ensemble votre dossier.



ACCUEIL PAYSAN
"la campagne à bras ouverts"



Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Dénomination (GAEC, EARL,..) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

● Je suis éligible au VIVEA :

Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familiale ou associé

-> une copie de l'attestation à télécharger sur votre espace personnel du site de la MSA

Installé(e) depuis moins d'un an

-> l'original de l'attestation d'affiliation avec la date d'installation à demander à la MSA

Candidat(e) à l'installation

-> une attestation ORIGINALE produite par un Point Accueil Installation, un CEPPP ou un Conseil Régional soutenant la démarche d'installation

● Je ne suis pas éligible au VIVEA :

Salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise
-> les organismes suivants sont susceptibles de vous financer

(OPCA, Pôle emploi, CCI, DIF...). Merci de nous contacter pour obtenir un devis

Autre cas

-> Merci de nous contacter pour étudier votre situation

Je souhaite m'inscrire à la formation du :

Intitulé de la formation :

- Je joins un chèque de 20 euros pour les frais de dossier à l'ordre de Accueil Paysan

- Je joins un chèque de réservation de 50 euros . Non encaissé pour les formations financées ou déduit de la somme globale de la formation en cas de financement personnel.

L'inscription à une formation ne sera définitive qu'à réception de ces chèques.

Pour tout autre financement que VIVEA, merci de nous contacter rapidement pour la création de votre dossier.

